

5 Administration générale

**Services supports - 52
Propositions financières Budget Primitif 2012**

Rapport n° CG/2011/152

Résumé :

Le rapport présente les crédits relatifs aux services supports de la collectivité, comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, à la mobilité des agents, à la communication et au fonctionnement de l'assemblée.

Les services supports contribuent pleinement aux efforts de gestion qui permettent, au niveau de la collectivité, de limiter la progression des dépenses de fonctionnement. Ainsi représentent-ils un montant de 19,3 M€ au budget primitif 2012, en diminution de -0,4 M€ par rapport au budget primitif 2011.

Pôle "chef de file" :
Pôle fonctionnel

521 - Systèmes d'information et télécommunications

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
PF	Direction des systèmes d'information	6 453 600,00 €	7 034 000,00 €
DG	Mission Appui au Pilotage et Inspection	40 000,00 €	35 000,00 €
	TOTAL	6 493 600,00 €	7 069 000,00 €

Cet axe de ventilation porté par la Direction des systèmes d'information repose sur quatre modes d'action à savoir :

- 5211 - Equipements informatiques
- 5212 - Acquisition logiciels, progiciels, et développements
- 5213 - Maintenance logiciels et matériels
- 5214 - Télécommunication

5211 - Les équipements informatiques

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de matériels informatiques s'établit à 1 000 000 € qui se répartissent comme suit :

- Equipements bureautiques 557 000 €
- Equipements réseaux et de télécommunications 240 000 €
- Systèmes centraux 203 000 €

Afin de mener à bien les missions qui leur sont dévolues, les agents du Département doivent pouvoir compter sur un système d'information performant et bien maintenu. Le parc

informatique est composé à ce jour de 3 100 postes de travail et de 921 imprimantes contre 1 360 l'an passé soit une réduction de près de 33 %. 258 serveurs (physiques et virtuels) et des équipements d'infrastructures permettent de relier 120 sites départementaux.

Le programme d'acquisitions prévu en 2012 est stable et est affecté au renouvellement de matériels bureautiques (PC, moniteurs, portables,...), aux projets de rationalisation des impressions (entraînant l'achat d'imprimantes en réseau), à la convergence téléphonique sur réseau "voix-données", à l'acquisition de scanners pour la gestion optimale du courrier, et enfin à la mise à jour du cœur de réseau (le cœur de réseau actuel a 9 ans d'âge et doit être changé).

Par ailleurs, 13 000€ sont prévus pour les équipements des élus lorsque leur dotation doit être renouvelée.

Des dépenses de travaux pour acheminer le courant faible à destination de différents sites du Conseil Général sont prévues ainsi que le démarrage du projet d'interconnexion en fibre optique des collèges (projet Ihdé@I). Ces travaux sont estimés à 50 000 €.

Enfin, grâce à la finalisation du projet de convergence téléphonique, les dépenses liées au matériel téléphonique seront en baisse par rapport à 2011 de l'ordre de 40 %.

5212 - Les acquisitions de logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux et de progiciels s'établit à 1 600 000 € qui se répartissent comme suit :

- Logiciels bureautiques	478 000 €
- Logiciels centraux, systèmes et réseaux	172 000 €
- Logiciels et progiciels métiers	950 000 €

L'acquisition de nouveaux équipements pour faire face aux besoins des utilisateurs s'accompagne de l'achat de licences de logiciels bureautiques (traitement de texte, tableurs, outil de messagerie, ...) et de licences relatives à l'exploitation de postes téléphoniques IP (ToIP – Téléphonie sur IP). La migration du poste de travail finalisée en 2011 a permis de rationaliser l'acquisition de licences logiciels.

L'année 2012 verra également l'acquisition de licences logiciels propres à l'infrastructure centrale du système d'information, l'acquisition de licences en vue de la mise en œuvre du nouvel Intranet (SharePoint 2010), ainsi que la mise à jour de la solution de virtualisation des serveurs (VMWare) et de l'infrastructure téléphonique fin 2012.

De plus, les projets à mener en 2012 portent notamment :

- sur l'extension de la Gestion Electronique de Documents pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, le Fonds de Solidarité Logement, l'enfance ainsi que sur l'Extranet pour les usagers de MDPH;
- sur la rationalisation de l'exécution financière, avec la dématérialisation de la chaîne comptable ainsi qu'avec le déploiement d'une plateforme d'échanges dématérialisés entre le Département et la paierie départementale ;

- sur la création des sites Web de la BDBR et des Archives, les besoins d'évolution des sites existants, les applications mobiles au bénéfice des usagers, le lancement du portail citoyen permettant l'accès à un nombre progressivement croissant de e-services, l'évolution des outils cartographiques Grand Public ;
- sur la mise en place d'une nouvelle solution intranet plus performante (IRIS V2) pour la fin du 1^{er} semestre 2012.

Il est à noter que le montant des crédits pour les études relatives à la mise en œuvre de projets informatiques est en forte diminution et se monte à 95 000 €, grâce à la prise en charge directe par les services du Département d'un nombre croissant de prestations.

5213 - La maintenance des logiciels et matériels

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels s'établit à 1 279 200 € qui se répartissent comme suit :

- Logiciels et progiciels métiers	864 200 €
- Matériels, logiciels bureautiques, systèmes et réseaux	415 000 €

La maintenance couvre les équipements du parc matériel (postes de travail, photocopieurs, traceurs, imprimantes, infrastructure réseau et de téléphonie, bases de données, sauvegardes et messagerie, ...), les logiciels associés, ainsi que les progiciels correspondants aux quelques 120 applications déployées.

Le budget dédié est en forte baisse par rapport à 2011, de l'ordre de 12 %. Cette baisse s'explique entre autres par une optimisation de l'usage de nos licences de bases de données Oracle, par la mise en œuvre de versions plus récentes de progiciels nécessitant peu de maintenance, et par l'utilisation d'outils libres de droits dans le cadre de la migration des postes de travail.

5214 – Les télécommunications

Le budget 2012 propre aux télécommunications s'élève à 1 693 000 €. Outre les frais liés aux communications téléphoniques, aux connexions en 3G de postes nomades, ces dépenses sont également affectées à la connexion des sites territorialisés du Département ainsi qu'aux accès des liaisons Internet. Pour mémoire, le parc téléphonique du Département compte 3 350 postes fixes, près de 400 mobiles et 320 PDA communicants, adossés à des équipements d'infrastructures permettant une gestion en temps réel du parc et de sa maintenance.

La baisse des dépenses de téléphonie en 2011 est de plus de 7 % (soit environ 70 000 €).

522 - Moyens généraux

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
PF	Direction des Services Généraux	3 431 200,00 €	3 209 500,00 €
DG	Direction de la Communication	472 000,00 €	520 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier	319 000,00 €	270 000,00 €
PF	Direction des services de l'assemblée	43 300,00 €	48 500,00 €
PF	Direction des systèmes d'information	23 000,00 €	16 000,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	20 000,00 €	20 000,00 €
DG	Direction des Ressources Humaines	8 850,00 €	5 850,00 €
PAT	Direction du Secrétariat Général	2 000,00 €	2 000,00 €
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	2 000,00 €	2 000,00 €
PEP	Secrétariat général du Pôle Epanouissement de la Personne	1 500,00 €	0,00 €
	TOTAL	4 322 850,00 €	4 093 850,00 €

Le budget des moyens généraux vise à fournir aux conseillers généraux et à l'administration départementale un certain nombre de ressources et moyens leur permettant d'accomplir leurs missions avec efficience.

Les fournitures et services (fournitures de bureau, de vêtements professionnels, frais de courrier, d'imprimerie, frais de restauration, de documentation, etc.) sont gérés par la direction des services généraux.

S'y ajoutent des dépenses gérées par la direction de la communication liées aux évènements institutionnels et aux foires et expositions, organisés par le Conseil général ou auxquels le Conseil général est amené à participer.

Le budget des moyens généraux comporte enfin les dépenses de location de salles et de logistique gérées par la direction de l'immobilier.

523 - Mobilité des agents

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
PF	Direction des Services Généraux	1 628 000,00 €	1 482 000,00 €
DG	Direction des Ressources Humaines	1 024 300,00 €	1 081 300,00 €
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	10 000,00 €	9 800,00 €
PAT	Direction du Secrétariat Général	500,00 €	0,00 €
	TOTAL	2 662 800,00 €	2 573 100,00 €

Les déplacements professionnels représentent un budget de près de 2,7 M€. Le budget de location de véhicules auprès du Service du Parc Véhicules et Bacs Rhénans (par facturation interne) est de 1 600 000 € et les autres frais de déplacement (tous moyens de transport confondus) représentent un montant de 1M€.

524 - Etudes et recherches

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
PAT	Direction de l'Immobilier	210 000,00 €	330 000,00 €
PF	Direction des affaires juridiques	145 000,00 €	145 000,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	120 000,00 €	150 000,00 €
DG	Mission Appui au Pilotage et Inspection	60 400,00 €	90 400,00 €
DG	Direction des Ressources Humaines	50 000,00 €	0,00 €
DG	Mission prospective	40 000,00 €	0,00 €
PEP	Secrétariat général du Pôle Epanouissement de la Personne	13 500,00 €	20 000,00 €
DG	Direction de la Communication	10 000,00 €	10 000,00 €
PF	Direction des Services Généraux	0,00 €	24 000,00 €
	TOTAL	648 900,00 €	769 400,00 €

Les crédits d'études et recherches regroupent des prestations d'audit, de conseil (conseil juridique et frais liés au contentieux notamment), d'évaluation et des prestations de service diverses (jurys de concours de maîtrise d'œuvre en particulier). Elles représentent un montant prévisionnel de 0,65M€ pour 2012.

525 - Subventions diverses et communication

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
DG	Direction de la Communication	1 892 000,00 €	2 123 000,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	670 997,00 €	459 938,99 €
PF	Direction des affaires juridiques	54 000,00 €	54 000,00 €
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	45 000,00 €	18 500,00 €
PF	Cabinet du Président	28 000,00 €	106 050,00 €
PAT	Direction du Secrétariat Général	25 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	2 714 997,00 €	2 761 488,99 €

Les dépenses de communication et subventions diverses regroupent :

- pour 1 892 000€, les crédits engagés par la direction de la communication pour assurer la présentation et la lisibilité des actions du Conseil Général
- pour 670 997€, les crédits gérés par la direction des finances pour des subventions aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Département et participent à son attractivité, ainsi que les cotisations diverses du Département.

D'ores et déjà, deux subventions peuvent être individualisées :

I) L'institut de droit local alsacien-mosellan (IDL), dont le département du Bas-Rhin est membre fondateur, est une association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Il est rappelé que les subventions antérieures du département ont été les suivantes : 44 000 € en 2008, 50 000 € à titre exceptionnel en 2009, 44 000€ en 2010 et 2011.

Pour 2012, il est proposé de lui accorder une subvention de 44 000 €.

Par ailleurs, en application de la loi du 12 avril 2000, il convient de conclure une nouvelle convention financière avec cette association pour la période 2012-2014, la convention actuelle prenant fin au 31 décembre 2011.

II) La loi 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié a organisé la constitution d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Par délibération du Conseil général en date du 3 avril 2001, le département a décidé d'adhérer au CDAD et a décidé de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la commission permanente du 4 juillet 2011.

Le Conseil départemental sollicite au titre de l'exercice 2012 le renouvellement de la contribution départementale pour son fonctionnement, d'un montant égal à celui des exercices précédents, soit 10 000 €.

526 - Fonctionnement de l'assemblée

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2011
PF	Direction des services de l'assemblée	2 335 600,00 €	2 350 600,00 €
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	52 000,00 €	50 200,00 €
PF	Direction des Services Généraux	45 000,00 €	50 000,00 €
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	15 000,00 €	15 000,00 €
DG	Direction des Ressources Humaines	5 000,00 €	12 000,00 €
PF	Cabinet du Président	0,00 €	12 000,00 €
	TOTAL	2 452 600,00 €	2 489 800,00 €

Les crédits de fonctionnement de l'assemblée concernent essentiellement les indemnités de fonction versées aux conseillers généraux, les charges sociales afférentes, leurs frais de formation et de déplacement ainsi que les frais de session de l'assemblée départementale et certaines subventions et cotisations, telle que celle versée à l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin une subvention de 170 000 €, et à l'Union des conseillers généraux de France, une subvention de 2 500 €.

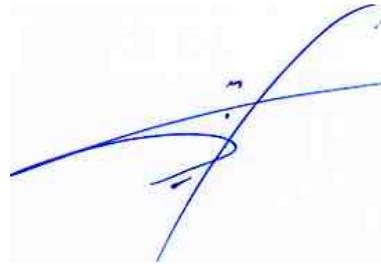
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général :

- *approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012,*
- *décide d'octroyer à l'Institut du droit local alsacien-mosellan une subvention de fonctionnement de 44 000 € et au conseil de départemental d'accès au droit du Bas-Rhin une contribution au fonctionnement de 10 000 € pour 2012,*
- *approuve la conclusion d'une convention financière entre l'Institut du droit local alsacien mosellan et le département pour la période 2012-2014, convention établie conformément au modèle-type annexé au règlement financier du département, et autorise le président du Conseil général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL